

Voie d'avenir : la concertation continue

Les Conseils généraux du Lot et de la Corrèze ont décidé, fin 2008, d'engager un processus de concertation large et transparent pour trouver un tracé consensuel visant à désenclaver le bassin économique de Bretenoux-Biars et le Sud de la Corrèze.

Pour mémoire, le premier projet d'aménagement d'une route remonte à 25 ans. Mais les propositions élaborées dans le passé ont toutes échoué.

Cette concertation, à laquelle ont été associés tous les élus, toutes les associations concernées, ainsi que les habitants du territoire, a duré plus d'un an sur la base d'études techniques destinées à déterminer les différents tracés possibles.

Au terme de cette concertation, les Conseils généraux du Lot et de la Corrèze doivent constater qu'il n'a pas été possible de trouver un consensus ni parmi les élus, ni parmi les associations.

Les deux tracés possèdent chacun des atouts difficiles à départager en l'état actuel des études :

- le tracé nord (T2/1) apparaît à beaucoup comme le plus direct et le plus efficace ;
- le tracé sud (T3) a l'avantage manifeste de moindres risques d'impact sur les milieux naturels (5 km au lieu de 12 km de construction en site vierge).

Dans ces conditions, pour ne pas risquer de compromettre la réussite du projet, les Conseils généraux du Lot et de la Corrèze ont décidé, d'un commun accord, d'en poursuivre le déroulement normal, non sur un, mais sur les deux tracés sélectionnés, tout en maintenant le processus de concertation. Par cette décision, les deux Départements réaffirment clairement leur objectif de parvenir à une solution réaliste, acceptable par tous, et financièrement réalisable.

Conseil général du Lot
Avenue de l'Europe
Regourd - BP 291
46005 Cahors cedex 9
www.lot.fr

Contact presse :
Tél. : 05 65 53 41 27
E.mail : media@cg46.fr

Ainsi, sans aucun délai supplémentaire, la phase d'avant projet qui va s'engager conduira jusqu'aux études d'impacts dont la finesse des résultats, pour chacun des deux tracés, livrera les ultimes éléments de comparaison, tant sur le plan économique qu'environnemental, comme l'incite à le faire la loi Grenelle 2.

Parallèlement et bien naturellement, la première étape du désenclavement (déviation de Puybrun, Vayrac, St Michel de Bannières, ...) se poursuit sans relâche.